

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 583

17 mars 2009

SOMMAIRE

Adator S.à r.l.	27976	Landericus Property Alpha S.à r.l.	27968
Angelab International S.A.	27974	Lavage Savoldelli - Réiserbann S.à r.l.	27984
Archigraphie, s.à r.l.	27984	L'Enfant Roi S.à r.l.	27983
Aroles 1 S.à r.l.	27972	Limra International S.à r.l.	27983
AVCI Trade S.à r.l.	27981	Locluxe S.A.	27961
AVCI Trade S.à r.l.	27981	Magic Multimedia s.à r.l.	27971
Bloumenatelier S.à.r.l.	27979	Melrose Resources	27978
Blunit International S.A.	27963	Net Financial S.A.	27975
CHDA Liegenschaftsverwaltung S.à r.l. ..	27979	Novacap Luxembourg (Participation 2) S.à r.l.	27973
Confort-Line Shoes S.A.	27982	Opal One Sicav	27971
CoorsTek Luxembourg	27979	Otto Colmesch G.m.b.H.	27976
EOI European & Overseas Investment S.à r.l.	27984	Portfolio Selection Sicav	27972
Eufin Compagnie Financière S.A.	27969	Résidence du Clopp S.à.r.l.	27984
Fiduciaire de Mersch	27973	Risk International S.à r.l. Luxembourg ...	27962
Fininter S.A.	27975	RTR Sphere S.à.r.l.	27974
Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen	27967	Sancar Property and Trading S.à.r.l.	27970
Global Finance Consult S.à r.l.	27983	Santé Jeunesse Beauté S.A.	27972
GP-6 Resi LBC Vesta S.à r.l.	27982	Schets J.	27980
GPB Asset Management S.A.	27980	Sinepro G.m.b.H.	27962
H2 Immosel S.à r.l.	27967	Snap 34 S.A.	27970
ID Technologies S.A.	27966	Société Luxembourgeoise des Transports Helminger	27982
II PM Luxembourg S.A.	27971	Spectral Sàrl	27980
Immo Tavares S.A.	27978	SVF Participations S.A.	27978
Izzo International S.A.	27973	Trademark Services International S.A. ...	27975
JAS Worldwide	27980	Traveling Holding S.A.	27975
JCL Sàrl	27981	United Foundries Holding S.à r.l.	27983
J.P. Morgan Capital Real Estate S.à r.l. ...	27963	VLS : Vereinigung der Luxemburger Schweineproduzenten	27974
J.P. Morgan Luxembourg International S.à r.l.	27970	Warner Music Luxembourg S.à r.l.	27976
Kelso AQ Luxco II S.à r.l.	27981	Webb S.à r.l.	27938
Kikerono Konzern SPF A.G.	27962	Windward Bay Finance S.A.	27964
Landericus Holding Limited S.à r.l.	27969	Yasha Hotel S.à r.l.	27982

Webb S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 32.250,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.462.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Webb S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having the status of a securitization company and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 138.462 and having a share capital of GBP 32,250 (the Company). The Company was incorporated on 30 April 2008 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1363 of 3 June 2008. The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to (1) a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 01 September 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2459 of 08 October 2008 and (2) a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 10 September 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2542 of 17 October 2008.

There appeared:

1. APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, LP., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P.)

hereby represented by Mr Jens Van Hecke, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. PARTNERS GROUP ACCESS 94 L.P., a limited partnership organised under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ (PARTNERS GROUP ACCESS 94, L.P.)

hereby represented by Mr Jens Van Hecke, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

3. STORMLAUNCH & CO., for the benefit of Morgan Stanley Private Markets Fund III L.P., a Delaware limited partnership, having its address at c/o Morgan Stanley A1P GP LP, One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, PA 19428-2881, United States of America (STORMLAUNCH & CO.)

hereby represented by Mr Jens Van Hecke, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

4. STORMSTAR & CO., for the benefit of Morgan Stanley Private Markets Fund Employee Investors III L.P., a Delaware limited partnership, having its address at c/o Morgan Stanley A1P GP LP, One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, PA 19428-2881, United States of America (STORMSTAR & CO.)

hereby represented by Mr Jens Van Hecke, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

5. BEACONPASS & CO., for the benefit of Morgan Stanley Global Distressed Opportunities Fund L.P., a Delaware limited partnership, having its address at c/o Morgan Stanley A1P GP LP, One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, PA 19428-2881, United States of America (BEACONPASS & CO.)

hereby represented by Mr Jens Van Hecke, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

6. SAILORPIER & CO., for the benefit of Aurora Cayman Limited, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its address at Maples & Calder, Ugland House, P.O. Box 309, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies (SAILORPIER & CO.)

hereby represented by Mr Jens Van Hecke, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

7. STORMBAY & CO., for the benefit of Vijverpoort Huizen C.V., a Dutch company, having its address at 550 Huijzermaatweg, NL-1270 LM Huizen, The Netherlands (STORMBAY & CO.)

hereby represented by Mr Jens Van Hecke, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

8. PARADIGM LTD., a Bahamian company, having its address at 404 East Bay Street, Scotia House, Nassau, Bahamas (PARADIGM LTD.)

hereby represented by Mr Jens Van Hecke, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative(s) of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., PARTNERS GROUP ACCESS 94, L.P., STORMLAUNCH & CO., STORMSTAR & CO., BEACONPASS & CO., SAILORPIER & CO., STORMBAY & CO. and PARADIGM LTD. are hereinafter referred to as the Shareholders.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 26,000 (twenty-six thousand) ordinary shares and 6,250 (six thousand two hundred fifty) preferred equity stock certificates having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, representing the entirety of the corporate capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Designation of the existing 6,250 (six thousand two hundred and fifty) preferred equity stock certificates, having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, in the corporate capital of the Company (the PESCOs) into 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class A PESCOs having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each (the Class A PESCOs);

3. Creation of a new class B PESCOs (the Class B PESCOs) having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each and increase of the corporate capital of the Company by an amount of GBP 6,250 (six thousand two hundred and fifty Pound Sterling) in order to bring the corporate capital from its present amount of GBP 32,250 (thirty-two thousand two hundred and fifty Pound Sterling), to GBP 38,500 (thirty-eight thousand five hundred Pound Sterling), by way of the issue of 6,250 (six thousand two hundred and fifty) new Class B PESCOs, having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3 above by APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., in relation to Compartment 2 of the Company;

5. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under item 2 and 3 above;

6. Acknowledgement that pursuant to the board resolutions dated September 25, 2008 (the Board Resolutions), the board of managers of the Company (the Board) resolved (i) to create two compartments i.e. Compartment 1 and Compartment 2, (ii) allocated all the Company's assets (including the PESCOs converted into Class A PESCOs) existing as per the date of the Board Resolutions and all but 2 (two) ordinary shares of the Company to Compartment 1 and (iii) allocated one ordinary share of the Company to Compartment 2;

7. Acknowledgement and approval that the Class B PESCOs shall be allocated to Compartment 2;

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company;

9. Amendment to articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 and 19 of the Articles and subsequent restatement and renumbering of the Articles;

10. Miscellaneous items which are strictly necessary to implement items 1-9.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to designate the PESCOs into Class A PESCOs.

Third resolution

The Meeting resolves to create the Class B PESCOs having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each and to increase the corporate capital of the Company by an amount of GBP 6,250 (six thousand two hundred and fifty Pound Sterling) in order to bring the corporate capital from its present amount of GBP 32,250 (thirty-two thousand two hundred and fifty Pound Sterling), to GBP 38,500 (thirty-eight thousand five hundred Pound Sterling), by way of the issue of 6,250 (six thousand two hundred and fifty) new Class B PESCOs, having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the corporate capital increase as follows, it being understood that the Shareholders not subscribing to the capital increase, have waived, to the extent necessary, their respective preferential subscription rights:

Subscription - Payment

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., represented as stated above, declares to subscribe for 6,250 (six thousand two hundred and fifty) new Class B PESCs having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each and to fully pay up such Class B PESCs by contributions in kind consisting of:

- a receivable in an amount of GBP 47,500,000 (forty-seven million five hundred thousand Pound Sterling) that APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. has against Compartment 2 of the Company (Receivable 1),
- a receivable in an amount of GBP 15,461,651 (fifteen million four hundred sixty one thousand six hundred fifty and one Pound Sterling) that APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. has against Compartment 2 of the Company (Receivable 2).

The contributions in kind of the Receivable 1 and the Receivable 2 from APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. to the Company are to be allocated as follows:

- a) an amount of GBP 6,250 (six thousand two hundred and fifty Pound Sterling) is to be allocated to the corporate capital account of the Company acting in respect of Compartment 2 as payment for the newly issued Class B PESCs;
- b) an amount of GBP 62,955,401 (sixty two million nine hundred fifty-five thousand four hundred and one Pound Sterling) is to be allocated to the Class B PESCs Special Capital Reserve Account of the Company acting in respect of Compartment 2.

The valuation of the contributions in kind of Receivable 1 and Receivable 2 is evidenced by inter alia, (i) the pro forma balance sheet of the Company in relation to Compartment 2 dated 21 October 2008 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued by the management of APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached pro forma balance sheet of the Company in relation to Compartment 2 dated 21 October 2008 (the Pro Forma Balance Sheet) shows intercompany receivables in an aggregate amount of GBP 62,961,651 (sixty two million nine hundred sixty one thousand six hundred fifty one Pound Sterling) payable by Compartment 2 of the Company to APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P.;
 - APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. is the owner of Receivable 1 and Receivable 2, is solely entitled to Receivable 1 and Receivable 2 and possesses the power to dispose of Receivable 1 and Receivable 2;
 - Receivable 1 and Receivable 2 are certain and will be due and payable on their due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
 - based on generally accepted accountancy principles the aggregate amount of Receivable 1 and Receivable 2 contributed to Compartment 2 of the Company per the attached Pro Forma Balance Sheet amounts GBP 62,961,651 (sixty two million nine hundred sixty one thousand six hundred fifty one Pound Sterling) and since the date of the Pro Forma Balance Sheet nothing materially happened which could have depreciated their value;
 - Receivable 1 and Receivable 2 are freely transferable by APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. to the Company acting in relation to Compartment 2 and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value; and
 - all formalities to transfer the legal ownership of Receivable 1 and Receivable 2 to Compartment 2 of the Company have been or will be accomplished by APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. and upon the contribution of Receivable 1 and Receivable 2 by APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. to Compartment 2 of the Company, Compartment 2 of the Company will become the full owner of Receivable 1 and Receivable 2 which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) pursuant to article 1300 of the Luxembourg Civil Code.
- A copy of the above documents, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the changes adopted above and resolves that such article shall have the wording as per article 5, of the amended and restated Articles adopted under the ninth resolution below.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges that pursuant to the Board Resolutions, the Board resolved to create two compartments i.e. Compartment 1 and Compartment 2, (ii) allocated all the Company's assets (including the PESCs converted into Class A PESCs) existing as per the date of the Board Resolutions and all but 2 (two) ordinary shares of the Company to Compartment 1 and (iii) allocated one ordinary share of the Company to Compartment 2.

Seventh resolution

The Meeting acknowledges and approves that the Class B PESCs shall be allocated to Compartment 2.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Ninth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 and 19 of the Articles and subsequently to restate and renumber the Articles, which shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name - Form. The name of the company is "Webb S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall have the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization (the Securitization Law) and shall be subject to and governed by the Securitization Law, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitization Law.

3.2. The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Securitization Law and the Companies Law, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

3.3. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitization Law.

3.4. The Company may freely dispose of, and assign its assets on such terms as determined by the board of managers or the sole manager, as the case may be.

3.5. The Company may open one or several compartments in accordance with article 7 of these Articles.

3.6. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

II. Corporate Capital

Art. 5. Corporate Capital.

5.1. The Company's corporate capital is represented by twenty six thousand (26,000) ordinary shares in registered form with a par value of one (1) Pound Sterling each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder (s) of Ordinary Shares is/are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by six thousand two hundred fifty (6,250) class A preferred equity stock certificates with a par value of one (1) Pound Sterling each (the Class A PESC's) and six thousand two hundred fifty (6,250) class B preferred equity stock certificates with a par value of one (1) Pound Sterling each (the Class B PESC's).

The Class A PESC's and the Class B PESC's are hereinafter collectively referred to as the PESC's. The PESC's and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares. The holder(s) of Class A PESC's is/are hereinafter individually referred to as a Class A PESC Shareholder and collectively as the Class A PESC Shareholders. The holder(s) of Class B PESC's is/are hereinafter individually referred to as a Class B PESC Shareholder and collectively as the Class B PESC Shareholders. The Class A PESC Shareholders and the Class B PESC Shareholders are hereinafter collectively referred to as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholders and the PESC Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to thirty eight thousand five hundred (38,500) Pound Sterling.

5.4. The Company shall maintain a special capital reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. If the Company has established one or more Compartments, the Company shall split the Ordinary Shares Special Capital Reserve Account accordingly between the Compartments, pro-rata the number of Ordinary Shares allocated to such Compartment pursuant to article 7 below and the total number of Ordinary Shares issued. Any amount on the Ordinary Shares Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the holders of Ordinary Shares only, as set out in these Articles.

5.5. The Company shall maintain a special capital reserve account for the Class A PESC's (the Class A PESC's Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class A PESC's. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. Any amount on the Class A PESC's Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the holders of Class A PESC's only, as set out in these Articles.

5.6. The Company shall maintain a special capital reserve account for the Class B PESC's (the Class B PESC's Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class B PESC's. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. Any amount on the Class B PESC's Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the holders of Class B PESC's only, as set out in these Articles.

5.7. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders (the General Meeting of Shareholders), adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a PESC Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder for the quorum requirements set forth by law.

General - Redemption by the Company of Shares

5.8. The Company may redeem its Shares to the extent permitted by law and these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

Mandatory redemption of the PESC's by the Company

5.9. To the extent permitted by law, on December 31, 2028 the Company must redeem all (but not some) of the PESC's still outstanding on that date.

Optional redemption of the PESC's by the Company

5.10. Subject to article 5.8 and the unanimous approval of the Shareholders, the Company may redeem PESC's with at least six (6) calendar days prior written notice to the relevant PESC Shareholders, setting out the proposed redemption date, which must be a Business Day and the redemption consideration, including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.8 (as the case may be).

Consideration payable to PESC Shareholder(s) on redemption

5.11. The Class A PESC Shareholder(s), in consideration of a redemption of their Class A PESC's by the Company under article 5.9 or article 5.10, shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

- (a) the Class A PESC Investment Amount; and

(b) the balance of the Class A PESC Profit Account, whereby the balance of the Class A PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is the end of a Class A PESC Coupon Period.

5.12. The Class B PESC Shareholder(s), in consideration of a redemption of their Class B PESC by the Company under article 5.9. or article 5.10., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the Class B PESC Investment Amount; and

(b) the balance of the Class B PESC Profit Account, whereby the balance of the Class B PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is the end of a Class B PESC Coupon Period.

Art. 6. Ordinary Shares and PESC.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is not more than one (1) Shareholder in the Company, to non-Shareholders.

6.3. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares to non-Shareholders is subject to the prior approval of the General Meeting of Shareholders, representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Companies Law.

If the Company has established one or more Compartment(s) this article 6.3. shall apply mutatis mutandis within each Compartment, as a result of which transfers between holders of Shares exclusively related to one Compartment to holders of Shares exclusively related to another Compartment will not be free and are subject to the prior approval of the General Meeting as set out above.

6.4. In the case of an increase of the Company's corporate capital in a specific Compartment, the new Shares to be subscribed for in cash must be offered first to the existing Shareholders of such Compartment, in proportion to the part of the corporate capital represented by their Shares in such Compartment. The existing Shareholders of the relevant Compartment may exercise their preferential subscription right during a term of at least fifteen days from the offer for subscription. This term shall be determined by the General Meeting of Shareholders. The date of the opening of the subscription period and the period during which the preferential subscription right can be exercised shall be announced in a written notice sent to the Shareholders of such Compartment. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each Shareholder. The right to subscribe to the new Shares is transferable throughout the subscription period, and is such transfer is subject to the same transfer formalities as those imposed to the Shares in respect of which the right arises. Shares which are not subscribed to as provided for above may only be subscribed for by non-Shareholders subject to the prior approval of the General Meeting of Shareholders, representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company. Shares will be issued to all Shareholders under the same terms and conditions.

6.5. A register of the Shareholders will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Art. 7. Compartments.

7.1. The sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (each a Compartment and together the Compartments). Each Compartment shall correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any Shareholder and third party.

7.2. As between Shareholders, investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of Shareholders, investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such Shareholders, investors and creditors. Shareholders, investors and creditors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

7.3. The sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company may not adopt any resolution amending the resolution having created such Compartment or take any other decision directly affecting the rights of the Shareholders, investors, or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all Shareholders, investors or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company taken in breach of this provision shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself. Any resolution to liquidate a Compartment is adopted in the manner set out in article 14.3 below.

7.5. The Company may, in accordance with the provisions of the Securitization Law and the Companies Law, issue debt or equity securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting of Shareholders, which sets the term of their office. If more than one manager has been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be Shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 9. Powers of the Board.

9.1. All powers not expressly reserved by the Companies Law, the present Articles or the Shareholders Agreement to the sole Shareholder or the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders (be it PESC Shareholders or Ordinary Shareholders or both) or not, by the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company.

9.3. The sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be manager of the Company, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorizes, sub-delegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

9.4. The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company, manage the Company's assets in accordance with the Securitization Law. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers of the Company shall meet as often as the Company's interests so requires or upon the call of any manager or the external auditor(s) of the Company, at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers of the Company.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers of the Company can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented (in person or by proxy). Resolutions of the board of managers of the Company are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers of the Company will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a sole document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the joint signature of any two managers. In addition, the Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. Save in the case of fraud, negligence or willful misconduct, the managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Companies Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. In case the Company has a sole Shareholder, the sole Shareholder shall assume all powers conferred by the Companies Law to the General Meeting of Shareholders.

13.2. Each Shareholder shall have one vote for every Share that it holds subject to article 14.4 below.

13.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the General Meetings of Shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five (25) Shareholders (it being said that in case a PESC Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder), the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders (both the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning Shares that represent more than half (1/2) of the Company's corporate capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by a unanimous resolution of the Shareholders. Resolutions to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by (a) the majority (in number) of the Shareholders owning Shares that represent at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital and (b) within each Compartment, the majority (in number) of the Shareholders owing Shares that represent at least three quarter (3/4) of the Company's corporate capital allocated to such Compartment. Resolutions to dissolve and liquidate a specific Compartment of the Company may only be adopted by (a) the majority (in number) of the Shareholders owning Shares that represent at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital and (b) the majority (in number) of the Shareholders owing Shares that represent at least three quarter (3/4) of the Company's corporate capital allocated to such specific Compartment.

14.4. In case a person or entity is a PESC Shareholder and an Ordinary Shares Shareholder, this person or entity counts for one Shareholder for purposes of calculating the quorum as provided for by the Companies Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. Each year, the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company prepares the balance sheet and the profit and loss account of the Company, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and Shareholders towards the Company, in accordance with the Companies Law and Luxembourg GAAP.

15.3. Each Shareholder may request that a copy of the balance sheet, the profit and loss account or the inventory be sent to it at its own cost, otherwise each Shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting of Shareholders or by way of circular resolutions of the Shareholders within six (6) months from the closing of the financial year.

15.5 In addition to the accounts prepared by the Company as provided for in article 15.2 above, the Company shall also determine at the end of each financial year, on separate accounts, a result for each Compartment, if any, which will be determined as follows:

(a) The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

(b) All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis.

15.6. The Shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts prepared by the Company as provided for in article 15.2 above. Any excess of the total of the credits over the total of the debits on each of the separate accounts will be available for distribution as dividends on the Shares relating to the relevant Compartment.

Art. 16. External Auditors. The accounts of the Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company in accordance with article 48 of the Securitization Law.

Art. 17. Profit and Loss.

General

17.1 The Company shall maintain:

- (a) a Class A PESC profit account (the Class A PESC Profit Account);
- (b) a Class B PESC profit account (the Class B PESC Profit Account); and
- (c) within each Compartment, a general profit account (the General Profit Account), all to be kept in Pound Sterling (GBP).

Allocation of Losses

17.2. Within each Compartment, any losses appearing from the separate accounts, adopted by the General Meeting of Shareholders in accordance with article 15.6 above, for such Compartment shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account maintained within the relevant Compartment, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the Class A PESC Profit Account or the Class B PESC Profit Account (as applicable), if and to the extent this account shows a positive amount, and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account maintained within the relevant Compartment.

Allocation of Profits

17.3. From the annual net profits of the Company as shown in the accounts prepared by the Company as provided for in article 15.2 above, five per cent (5%) is allocated to the legal reserve required by law. This allocation ceases to be required when such legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company set out in article 5.3 above.

17.4. Following any allocation to the legal reserve pursuant to article 17.3 above, within each Compartment, all of the profits distributable by law, appearing from the separate accounts adopted by the General Meeting of Shareholders in accordance with article 15.6 above for such Compartment (which, for the avoidance of doubt, shall include the PESC Coupon Entitlement) must be allocated to the Profit Accounts in the following order:

- (i) first, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
- (ii) second, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2 in a subsequent financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
- (iii) third, with respect to any financial year, an amount equal to the PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
- (iv) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (i) to and including (iii) shall be allocated to the General Profit Account maintained within the relevant Compartment.

Coupons

17.5. In relation to the Class A PESCOs, subject to article 17.7 and 17.8 below, the balance of the Class A PESC Profit Account may be paid to the Class A PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

- (a) in case of a final dividend: the balance of the Class A PESC Profit Account (taking into account the reduction in the Class A PESC Profit Account effected by any interim dividends made to the Class A PESC Shareholder);
- (b) in the case of interim dividends made to the Class A PESC Shareholder(s): the balance of the Class A PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the date of the interim dividend distribution is the end of a Class A PESC Coupon Period.

17.6. In relation to the Class B PESCOs, subject to article 17.7 and 17.8 below, the balance of the Class B PESC Profit Account may be paid to the Class B PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

- (a) in case of a final dividend: the balance of the Class B PESC Profit Account (taking into account the reduction in the Class B PESC Profit Account effected by any interim dividends made to the Class B PESC Shareholder);

(b) in the case of interim dividends made to the Class B PESC Shareholder(s): the balance of the Class B PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the date of the interim dividend distribution is the end of a Class B PESC Coupon Period.

17.7. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by article 17.5 or 17.6 above can only be made to the Shareholders pursuant to a resolution of the sole Shareholder or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the Class A PESC Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the Class A PESC Profit Account and the Class B PESC Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the Class B PESC Profit Account.

17.8. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company;

(ii) these interim accounts show that, within such Compartment, sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by resolution of the sole Shareholder or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders where the entire voting share capital of the Company is present or represented within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

If the Company has established one or more Compartment(s), this article 17.8 shall apply mutatis mutandis within each Compartment, it being understood, for the avoidance of doubt, that if the Company intends to proceed with an interim dividend distribution in relation to a specific Compartment, the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company shall be required to draw up interim accounts for such specific Compartment only.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution and liquidation of the Company.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, a resolution of the General Meeting of Shareholders (as provided for in article 14.3) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

18.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the PESC Shareholder(s), the PESC Investment Amount and the balance of the PESC Profit Account, whereby the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 18.1. is the end of a PESC Coupon Period;

(b) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares; and

(c) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

18.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the sole Shareholder or the General Meeting of Shareholders, to dissolve the Company. Where the sole Shareholder or the General Meeting of the Shareholders has not appointed such person, the liquidators shall do so.

18.5. Subject to article 7.4 and 14.3 above, this article 18 will apply mutatis mutandis in case of the liquidation of a specific Compartment.

VII. Definitions

19. The following capitalized terms used in these Articles shall have the following meanings:

Articles has the meaning given to it in article 1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Class A PESC Commencement Date means April 30, 2008.

Class A PESC(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class A PESC Coupon Entitlement means, with respect to any Class A PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the Class A PESC Coupon Rate, and (b) the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Period End Date means,

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 5.9., and
- (b) each date of redemption of Class A PESCs by the Company pursuant to article 5.8 and article 5.9 or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the Class A PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

Class A PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Class A PESC Commencement Date or a Class A PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next Class A PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the Class A PESC Investment for the relevant Class A PESC Coupon Period, minus the Company's expenses allocable to the Class A PESC Investment during such Class A PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the Class A PESCs (including the premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

Class A PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each Class A PESC multiplied by the number of Class A PESCs on issue; and
- (b) the balance of the Class A PESC Special Capital Reserve Account.

Class A PESC Profit Account means the PESC Profit Account relating to Class A PESCs only, as provided for in article 17.1.

Class A PESC Shareholder(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class A PESCs Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in article 5.5.

Class B PESC(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class B PESC Commencement Date means September 25, 2008.

Class B PESC Coupon Entitlement means, with respect to any Class B PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the Class B PESC Coupon Rate, and (b) the average Class B PESC Investment Amount during the relevant Class B PESC Coupon Period.

Class B PESC Period End Date means,

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 5.9., and
- (b) each date of redemption of Class B PESCs by the Company pursuant to article 5.8 and article 5.9 or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the Class B PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

Class B PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Class B PESC Commencement Date or a Class B PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next Class B PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant Class B PESC Coupon Period.

Class B PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the Class B PESC Investment for the relevant Class B PESC Coupon Period, minus the Company's expenses allocable to the Class B PESC Investment during such Class B PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average Class B PESC Investment Amount during the relevant Class B PESC Coupon Period.

Class B PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the Class B PESCs (including the premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

Class B PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each Class B PESC multiplied by the number of Class B PESCs on issue; and
- (b) the balance of the Class B PESC Special Capital Reserve Account.

Class B PESC Profit Account means the PESC Profit Account relating to Class B PESCs only, as provided for in article 17.1.

Class B PESC Shareholder(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class B PESCs Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in article 5.6.

Companies Law has the meaning given to it in article 1.

Compartment has the meaning given to it in article 7.1.

General Meeting of Shareholders has the meaning given to it in article 5.7.

General Profit Account has the meaning given to it in article 17.1.

Luxembourg GAAP means the Luxembourg general accepted accounting principles as in effect in Luxembourg.

Ordinary Share(s) has the meaning given to it in article 5.1.

Ordinary Shareholder(s) has the meaning given to it in article 5.1.

Ordinary Shares Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.4.

PESC(s) has the meaning given to it in article 5.2.

PESC Coupon Entitlement means Class A PESC Coupon Entitlement or Class B PESC Coupon Entitlement, as the case may be.

PESC Coupon Period means Class A PESC Coupon Period or Class B PESC Coupon Period, as the case may be.

PESC Investment Amount means Class A PESC Investment Amount or Class B PESC Investment Amount, as the case may be.

PESC Profit Account means Class A PESC Profit Account or Class B PESC Profit Account, as the case may be.

PESC Shareholder has the meaning given to it in article 5.2.

Profit Accounts means the PESC Profit Account and the General Profit Account.

Securitization Law has the meaning given to it in article 1.

Shareholder has the meaning given to it in article 5.2.

Shareholders Agreement means the agreement dated September 12, 2008, entered into between the Company, the Board and the Shareholders, in relation to, inter alia, the regulation and management of the business and affairs of the Company.

VIII. General provision

20. Reference is made to the provisions of the Companies Law, the Securitization Law and the Shareholders Agreement for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 9,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Webb S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant le statut d'une société de titrisation et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 138.462 et ayant un capital social de GBP 32.250 (la Société). La Société a été constituée le 30 avril 2008 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1363 du 3 juin 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant (1) un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2459 du 8 octobre 2008 et (2) un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 septembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2542 du 17 octobre 2008.

Ont comparu:

1. APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., une société en commandite exonérée régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman (APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P.)

Ici représenté par Monsieur Jens VAN HECKE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. PARTNERS GROUP ACCESS 94 L.P., une société en commandite organisée selon les lois de l'Ecosse, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, Ecosse, EH3 9WJ (PARTNERS GROUP ACCESS 94, L.P.)

Ici représenté par Monsieur Jens VAN HECKE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3. STORMLAUNCH & CO., au profit de Morgan Stanley Private Markets Fund III L.P., une société en commandite du Delaware, ayant son siège social à c/o Morgan Stanley AIP GP LP, One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, PA 19428-2881, Etats-Unis d'Amérique (STORMLAUNCH & CO.)

Ici représenté par Monsieur Jens VAN HECKE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

4. STORMSTAR & CO., au profit de Morgan Stanley Private Markets Fund Employée Investors III L.P., une société en commandite du Delaware, ayant son siège social à c/o Morgan Stanley AIP GP LP, One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, PA 19428-2881, Etats-Unis d'Amérique (STORMSTAR & CO.)

Ici représenté par Monsieur Jens VAN HECKE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

5. BEACONPASS & CO., au profit de Morgan Stanley Global Distressed Opportunities Fund L.P., une société en commandite du Delaware, ayant son siège social à c/o Morgan Stanley AIP GP LP, One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, PA 19428-2881, Etats-Unis d'Amérique (BEACONPASS & CO.)

Ici représenté par Monsieur Jens VAN HECKE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

6. SAILORPIER & CO., au profit de Aurora Cayman Limited, une société en commandite exonérée régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples & Calder, Ugland House, P.O. Box 309, Grand Cayman, Iles Cayman, les Antilles Britanniques (SAILORPIER & CO.)

Ici représenté par Monsieur Jens VAN HECKE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

7. STORMBAY & CO., au profit de Vijverpoort Huizen C.V., une société Néerlandaise, ayant son siège social à 550 Huizermaatweg, NL-1270 LM Huizen, les Pays-Bas (STORMBAY & CO.)

Ici représenté par Monsieur Jens VAN HECKE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

8. PARADIGM LTD., une société des Bahamas, ayant son siège social au 404 East Bay Street, Scotia House, Nassau, Bahamas (PARADIGM LTD.)

Ici représenté par Monsieur Jens VAN HECKE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., PARTNERS GROUP ACCESS 94, L.P., STORMLAUNCH & CO., STORMSTAR & CO., BEACONPASS & CO., SAILORPIER & CO., STORMBAY & CO. and PARADIGM LTD. sont désignées ci-après comme les Associés.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Que 26.000 (vingt-six mille) parts sociales ordinaires et 6.250 (six mille deux cent cinquante) certificats de parts sociales privilégiées ayant une valeur nominale d'1 GBP (une livre sterling) chacun, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentés à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

b) Que l'ordre du jour de l'Assemblée a le libellé suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dénomination des 6.250 (six mille deux cent cinquante) certificats de parts sociales privilégiées, ayant une valeur nominale d'1 GBP (une livre sterling) chacun, dans le capital social de la Société (les PESCS) en 6.250 (six mille deux cent cinquante) PESCS de Classe A ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacun (les PESCS de Classe A);

3. Création d'une nouvelle classe de PESCS de Classe B (les PESCS de Classe B) ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacun et augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 6.250 (six mille deux cent cinquante livres sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel de GBP 32.250 (trente-deux mille deux cent cinquante livres sterling) à GBP 38.500 (trente-huit mille cinq cents livres sterling), par l'émission de 6.250 (six mille deux cent cinquante) nouveaux PESCS de Classe B, ayant une valeur nominale d'1 GBP (une livre sterling) chacun;

4. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 3 ci-dessus par APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. concernant le Compartiment 2 de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les modifications adoptées selon les points 2 et 3 ci-dessus;

6. Constatation que suite aux résolutions du conseil en date du 25 septembre 2008 (les Résolutions du Conseil), le conseil de gérance de la Société (le Conseil) a décidé (i) de créer deux compartiments soit le Compartiment 1 et le Compartiment 2, (ii) d'affecter tous les actifs de la Société (en ce compris les PESCes convertis en PESCes de Classe A) existants à compter de la date des Résolutions du Conseil et toutes sauf 2 (deux) parts sociales ordinaires de la Société au Compartiment 1 et (iii) d'affecter une part sociale ordinaire de la Société au Compartiment 2;

7. Constatation et approbation concernant l'affectation des PESCes de Classe B au Compartiment 2;

8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société;

9. Modification des articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 des Statuts et refonte subséquente et renumérotation des Statuts;

10. Points divers qui sont strictement nécessaires pour mettre en œuvre les points 1-9.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dénommer les PESCes en PESCes de Classe A.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer des PESCes de Classe B ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacun et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 6.250 (six mille deux cent cinquante livres sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP 32.250 (trente-deux mille six cent cinquante livres sterling) à GBP 38.500 (trente-huit mille cinq cents livres sterling), par l'émission de 6.250 (six mille deux cent cinquante) nouveaux PESCes de Classe B, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacun.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit, étant entendu que les Associés qui ne souscrivent pas à l'augmentation du capital social ont renoncé, si nécessaire, à leurs droits de souscription préférentielle respectifs.

Souscription - Libération

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux 6.250 (six mille deux cent cinquante) nouveaux PESCes de Classe B ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacun et libérer entièrement ces PESCes de Classe B par des apports en nature composés de:

- Une créance d'un montant de GBP 47.500.000 (quarante-sept millions cinq cent mille livres sterling) que APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. détient envers le Compartiment 2 de la Société (Créance 1),
- Une créance d'un montant de GBP 15.461.651 (quinze millions quatre cent soixante et un mille six cent cinquante et une livres sterling) que APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. détient envers le Compartiment 2 de la Société (Créance 2).

Les apports en nature de la Créance 1 et de la Créance 2 d'APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. à la Société seront affectés comme suit:

- a) un montant de GBP 6.250 (six mille deux cent cinquante livres sterling) sera affecté au compte capital social de la Société agissant pour le Compartiment 2 en tant que libération des PESCes de Classe B nouvellement émis;
- b) un montant de GBP 62.955.401 (soixante-deux millions neuf cent cinquante-cinq mille quatre cent une livres sterling) sera affecté à un Compte de Réserve de Capital Spécial des PESCes de Classe B de la Société agissant pour le Compartiment 2.

L'évaluation des apports en nature de la Créance 1 et de la Créance 2 est documentée, entre autres, par (i) le bilan pro forma de la Société relatif au Compartiment 2 en date du 21 octobre 2008 et signé pour accord par la gérance de la Société; et (ii) un certificat émis par la gérance de APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à compter de la date de ce certificat:

- le bilan pro forma de la Société annexé relatif au Compartiment 2 en date du 21 octobre 2008 (le Bilan Pro Forma) montre des créances entre les sociétés d'un montant total de GBP 62.961.651 (soixante-deux millions neuf cent soixante

et un mille six cent cinquante et une livres sterling) exigibles par le Compartiment 2 de la Société à APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P.;

- APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. est le propriétaire de la Créance 1 et de la Créance 2, il est le seul autorisé à détenir la Créance 1 et la Créance 2 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 1 et de la Créance 2;

- La Créance 1 et la Créance 2 sont certaines et seront liquides et exigibles à leur date d'échéance sans déduction;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, le montant total de la Créance 1 et de la Créance 2 apporté au Compartiment 2 de la Société par le Bilan Pro Forma annexé s'élève à GBP 62.961.651 (soixante-deux millions neuf cent soixante et un mille six cent cinquante et une livres sterling) et depuis la date du Bilan Pro Forma, aucun changement matériel ne s'est produit, qui aurait déprécié leur valeur;

- la Créance 1 et la Créance 2 sont librement cessibles par APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. à la Société agissant pour le Compartiment 2 et ne sont soumises à aucune restriction ou grevées d'aucun gage ou privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

- toutes les formalités en vue de transférer la propriété légale de la Créance 1 et de la Créance 2 au Compartiment 2 de la Société ont été ou seront accomplies par APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. et dès l'apport de la Créance 1 et de la Créance 2 par APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. au Compartiment 2 de la Société, le Compartiment 2 de la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance 1 et de la Créance 2 qui s'éteindront par confusion (extinction par confusion) en vertu de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications adoptées ci-dessus et décide que cet article aura le libellé, en ce qui concerne l'article 5, des Statuts modifiés et reformulés adoptés selon la neuvième résolution ci-dessous.

Sixième résolution

L'Assemblée reconnaît qu'en vertu des Résolutions du Conseil, le Conseil a décidé de (i) créer deux compartiments, soit le Compartiment 1 et le Compartiment 2, (ii) affecter tous les actifs de la Société (en ce compris les PESCs convertis en PESCs de Classe A) existants à compter de la date des Résolutions du Conseil et toutes sauf 2 (deux) parts ordinaires de la Société au Compartiment 1 et (iii) affecter une part sociale ordinaire de la Société au Compartiment 2.

Septième résolution

L'Assemblée reconnaît et approuve l'affectation des PESCs de Classe B au Compartiment 2.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 des Statuts et par la suite de reformuler et renuméroter les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. La dénomination de la société est "Webb S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée laquelle aura le statut de société de titrisation dans le sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera soumise et régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le

conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs qu'ils soient meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, ainsi que les risques découlant d'obligations présumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs transactions ou de façon continue. La Société peut assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société peut émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte de titres ou de dette dont la valeur ou le rapport dépend de ces risques. La Société peut réaliser des emprunts sous toute forme dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.2. La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, parts sociales, et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales, étant entendu que la Société ne peut pas émettre des titres au public.

3.3. La Société peut octroyer des garanties et des gages, des emprunts hypothécaires ou tous autres types de sûretés sur tout ou partie de ses actifs dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation.

3.4. La Société peut librement disposer de, et transférer ses actifs, suivant les modalités déterminées par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas.

3.5. La Société peut créer un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7. des présents Statuts.

3.6. La Société peut exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles au développement de son objet social, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital Social

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est représenté par vingt-six mille (26.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une (1) livre sterling chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont ci-après individuellement défini comme un Associé Ordinaire et collectivement comme les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social de la Société est également représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) certificats de parts sociales privilégiées de classe A ayant une valeur nominale d'une (1) livre sterling chacun (les PESCs de Classe A) et six mille deux cent cinquante (6.250) certificats de parts sociales privilégiées de classe B ayant une valeur nominale d'une (1) livre sterling chacun (les PESCs de Classe B).

Les PESCs de Classe A et les PESCs de Classe B sont collectivement définis ci-après comme les PESCs. Les PESCs et les Parts Sociales Ordinaires sont collectivement définis ci-après comme les Parts Sociales. Le(s) détenteur(s) de PESCs de Classe A est/sont ci-après individuellement défini(s) comme un Associé PESC de Classe A et collectivement comme des Associés PESC de Classe A. Le(s) détenteur(s) de PESCs de Classe B est/sont ci-après individuellement défini(s) comme un Associé PESC de Classe B et collectivement comme des Associés PESC de Classe B. Les Associés PESC de Classe A et les Associés PESC de Classe B sont collectivement définis ci-après comme les Associés PESC. Les Associés Ordinaires et les Associés PESC sont collectivement définis ci-après comme les Associés.

5.3. L'intégralité du capital social s'élève donc à trente-huit mille cinq cents (38.500) livres sterling.

5.4. La Société doit maintenir un compte de réserve de capital spécial pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Réserve de Capital Spécial des Parts Sociales Ordinaires) en livres sterling (GBP), et il devra être inscrit sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les Parts Sociales Ordinaires. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de capital spécial constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Si la Société a établi un ou plusieurs Compartiments, la Société divisera le Compte de Réserve de Capital Spécial des Parts Sociales Ordinaires en conséquence entre les Compartiments, proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires affectées à ce Compartiment selon l'article 7 ci-dessous et au nombre total de Parts Sociales Ordinaires émises. Tout montant sur le compte de réserve de capital spécial des Parts Sociales Ordinaires sera disponible pour distribution aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires uniquement comme exposés dans les présents Statuts.

5.5. La Société conservera un compte de réserve de capital spécial pour les PESC de Classe A (le Compte de Réserve de Capital Spécial des PESC de Classe A) en livres sterling (GBP), et il devra être inscrit sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESC de Classe A. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de capital spécial constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Tout montant sur un Compte de Réserve de Capital Spécial de PESC de Classe A sera disponible pour distribution aux détenteurs de PESC de Classe A uniquement comme exposés dans les présents Statuts.

5.6. La Société conservera un compte de réserve de capital spécial pour les PESC de Classe B (le Compte de Réserve de Capital Spécial des PESC de Classe B) en livres sterling (GBP), et il devra être inscrit sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESC de Classe B. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de capital spécial constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.7. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés, composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires (l'Assemblée Générale des Associés), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Au cas où un Associé PESC est également un Associé Ordinaire, il compte pour un Associé pour le calcul du quorum exposé par la Loi.

Général - Rachat par la Société des Parts Sociales

5.8. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions prévues par la loi et les présents Statuts sur base des montants disponibles pour la distribution conformément à l'article 17.3.

Rachat obligatoire des PESC par la Société

5.9. Dans les limites autorisées par la loi, au 31 décembre 2028 la Société doit racheter tous (et non seulement quelques-uns) les PESC encore en circulation à cette date.

Rachat optionnel des PESC par la Société

5.10. Sous réserve de l'article 5.8. et de l'accord unanime des Associés, la Société peut racheter les PESC en délivrant au moins six (6) jours calendaires à l'avance une notification écrite aux Associés PESC concernés, mentionnant la date de rachat proposée (laquelle doit être un Jour Ouvrable) et le montant du rachat incluant le calcul détaillé et raisonnable tel que requis par l'article 5.8. (le cas échéant).

Montant exigible au(x) Associé(s) PESC suite au rachat

5.11. Le(s) Associé(s) PESC de Classe A, en rémunération du rachat de leurs PESC de Classe A par la Société selon l'article 5.9. ou 5.10. aura/auront le droit de recevoir un montant égal à la somme:

- (a) du Montant d'Investissement PESC de Classe A; et
- (b) du bilan du Compte de profit PESC de Classe A, par lequel le Compte de profit PESC de Classe A est déterminé d'après l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la décision de(s) l'Associé(s) décidant du rachat est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe A.

5.12 Le(s) Associé(s) PESC de Classe B, en rémunération du rachat de leurs PESC de Classe B par la Société selon l'article 5.9. ou 5.10. aura/auront le droit de recevoir un montant égal à la somme:

- (a) du Montant d'Investissement PESC de Classe B; et
- (b) du bilan du Compte de profit PESC de Classe B, par lequel le Compte de profit PESC de Classe B est déterminé d'après l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la décision de(s) l'Associé(s) décidant du rachat est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe B.

Art. 6. Parts Sociales Ordinaires et PESC.

6.1. Vis-à-vis de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, dans la mesure où la Société ne reconnaît qu'un seul (1) propriétaire par Part Sociale. Les Copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés, ou, s'il y a plusieurs Associés dans la Société aux non-Associés.

6.3 Lorsqu'il y a plusieurs Associés, la cession de Parts Sociales aux non-Associés est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale des Associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Une cession de Parts n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour tous les autres points, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Si la Société a établi un ou plusieurs Compartiments le présent article 6.3 s'appliquera de la même façon (mutatis mutandis) au sein de chaque Compartiment, en conséquence de quoi les cessions entre les détenteurs de Parts Sociales exclusivement liées à un Compartiment aux détenteurs de Parts Sociales exclusivement liées à un autre Compartiment ne seront pas gratuites et sont soumises au consentement préalable de l'Assemblée Générale comme exposé ci-dessus.

6.4. En cas d'augmentation du capital social de la Société, dans un Compartiment spécifique, les nouvelles Parts Sociales à souscrire en numéraire doivent être proposées en premier aux Associés existants de ce Compartiment, proportion-

nellement à ce que leurs Parts Sociales dans ce Compartiment représentent dans le capital social. Les Associés existants du Compartiment concerné peuvent exercer leur droit de souscription préférentielle pendant une durée d'au moins quinze jours à compter de l'offre de souscription. Cette durée sera déterminée par l'Assemblée Générale des Associés. La date d'ouverture de la période de souscription et la période durant laquelle le droit de souscription préférentielle peut être exercé sera annoncée par avis écrit adressé aux Associés de ce Compartiment. Chaque Associé peut renoncer par écrit, soit en original, soit par télégramme, fax ou email à l'avis. Le droit de souscrire aux nouvelles Parts Sociales est transmissible pendant la période de souscription, et ce transfert est soumis aux mêmes formalités que celles imposées aux Parts Sociales auxquelles il est attaché. Les Parts Sociales qui ne sont pas souscrites comme stipulé ci-dessus peuvent seulement être souscrites par des non-Associés à condition que ceux-ci reçoivent le consentement préalable de l'Assemblée Générale des Associés, représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social de la Société. Les Parts Sociales seront émises à tous les Associés selon les mêmes modalités.

6.5. Un registre des Associés est conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et peut être consulté par chaque Associé qui en fait la demande.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (chacun un Compartiment et collectivement les Compartiments). Chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de ces actifs et passifs. Les résolutions du gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes à ce sujet, auront force exécutoire vis à vis de tout Associé et des tiers, à compter de la date de cette résolution.

7.2. Entre les Associés, les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des Associés, investisseurs et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont strictement limités aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces Associés, investisseurs et créanciers. Les Associés, investisseurs et créanciers et de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux actifs d'un tel Compartiment.

7.3. Le gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société ne pourra adopter aucune résolution modifiant la résolution ayant créé ce Compartiment ou prendre tout autre décision affectant directement les droits des Associés, investisseurs, ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de tous les Associés, investisseurs, ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

7.4. Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même. Toute résolution en vue de liquider un Compartiment est adoptée selon les dispositions de l'article 14.3 ci-dessous.

7.5 La Société peut, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés Commerciales, émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, actifs ou risques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certaines créances ou de certaines catégories de parts sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'Associé unique ou, selon le cas, de l'Assemblée Générale des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit (doivent) pas nécessairement être Associés.

8.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales, les Statuts, ou le Pacte d'Actionnaires à l'Associé unique ou à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés (que ce soit des Associés PESC ou des Associés Ordinaires ou les deux) ou non, pour des tâches spécifiques par le gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société.

9.3. Le gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, gérant de la Société ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le

Conseil et qui pourront, sur autorisation du Conseil, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes peuvent être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

9.4. La Société peut conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels cette société pourra gérer les actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation, de façon journalière et soumise au contrôle général et à la responsabilité ultime du gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée indéterminée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance de la Société se réunit, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant ou du ou des réviseur(s) d'entreprises de la Société au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance de la Société au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance de la Société.

10.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance de la Société.

10.5. Le conseil de gérance de la Société ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés (en personne ou par procuration). Les décisions du conseil de gérance de la Société sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance de la Société sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés.

10.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance de la Société par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

10.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou fax.

Art. 11. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique de la Société ou, si plusieurs gérants ont été nommés, par les signatures conjointes de deux gérants. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 9.2. des présents Statuts.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Sauf en cas de fraude, négligence ou mauvaise conduite volontaire, les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. Si la Société a un Associé Unique, l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés Commerciales à l'Assemblée Générale des Associés.

13.2. Chaque Associé aura un vote pour chaque Part Sociale qu'il détient sous réserve de l'article 14.4 ci-dessous.

13.3. Chaque Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne ou entité, par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique afin de le représenter aux Assemblées Générales des Associés.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Si le nombre d'Associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) Associés (étant convenu que si un Associé PESC est également un Associé Ordinaire, il compte comme un Associé), les décisions des Associés peuvent être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les Associés (à la fois aux Associés PESC et aux Associés Ordinaires) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des Associés qui possèdent des Parts Sociales représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution unanime des Associés. Les résolutions prises pour la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être adoptées qu'à (a) la majorité (en nombre) des Associés qui possèdent des Parts Sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société et (b) au sein de chaque Compartiment, par la majorité (en nombre) des Associés détenant des Parts Sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société affecté à ce Compartiment. Les résolutions afin de dissoudre et de liquider un Compartiment spécifique de la Société ne peuvent être adoptées qu'à (a) la majorité (en nombre) des Associés qui possèdent des Parts Sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société et (b) la majorité (en nombre) des Associés détenant des Parts Sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société affecté à ce Compartiment spécifique.

14.4. Lorsqu'une personne physique ou entité est un Associé PESC et également un Associé Ordinaire, cette personne physique ou entité compte comme un seul Associé de la Société pour le calcul du quorum tel que prévu par la Loi sur les sociétés commerciales.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le gérant unique, le conseil de gérance de la Société, dresse le bilan et le compte de résultats de la Société, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société, conformément à la Loi sur les Sociétés commerciales et le Luxembourg GAAP.

15.3. Chaque Associé peut demander qu'une copie du bilan, du compte de résultat ou de l'inventaire lui soit envoyée à ses frais ou bien prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du compte de résultats au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'assemblée générale annuelle des Associés ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

15.5. En plus des comptes préparés par la Société tel que prévu à l'article 15.2 ci-dessus, la Société devra également déterminer, à la fin de chaque exercice social, sur des comptes séparés, un résultat pour chaque Compartiment, le cas échéant, qui sera déterminé de la manière suivante:

(a) Le résultat de chaque Compartiment sera composé du bilan de tous les revenus, bénéfices ou autres recettes payés ou dus de toute autre manière concernant le Compartiment correspondant (en ce compris les plus-values, les bonis de liquidation et la distribution des dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds supportés par la Société pendant cet exercice et qui peut être, régulièrement et raisonnablement, affecté à l'opération de gestion de ce Compartiment (en ce compris les frais, coûts, impôts sur le revenu des sociétés sur les plus-values et les dépenses relatives à la distribution des dividendes).

(b) Tous les revenus et dépenses qui n'ont pas été attribués à un Compartiment spécifique seront affectés aux Compartiments de la Société proportionnellement.

15.6. Le(s) Associé(s) approuveront ces comptes séparés en même temps que les comptes préparés par la Société tel que prévu à l'article 15.2 ci-dessus. Tout ce qui excède le total des crédits sur le total des débits sur chacun des comptes séparés sera disponible pour la distribution en tant que dividendes sur les Parts Sociales en relation avec le Compartiment concerné.

Art. 16. Réviseur d'entreprises. Les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises qui sera nommé par le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 17. Bénéfice et Perte.

Général

17.1 La Société devra conserver:

- (a) un compte de profits PESC de classe A (le Compte de Profits PESC de Classe A);
- (b) un compte de profits PESC de classe B (le Compte de Profits PESC de Classe B); et
- (c) au sein de chaque Compartiment, un compte général de profits (le Compte Général de Profits), qui seront tous tenus en livres sterling (GBP).

Affectation des Pertes

17.2. Au sein de chaque Compartiment, toutes pertes qui sont dégagées des comptes séparés, adoptées par l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 15.6 ci-dessus, pour ce Compartiment, seront affectées comme suit:

(a) premièrement, au Compte Général de Profits tenu au sein du Compartiment en question, dans la mesure où ce compte présente un montant positif; et

(b) deuxièmement, le solde restant après l'affectation prévue par le paragraphe (a) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté au Compte de Profits PESC de Classe A ou au Compte de Profits PESC de Classe B (si applicable), dans la mesure où ce compte présente un montant positif; et

(c) troisièmement, le solde restant après l'affectation prévue par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté au Compte Général de Profits tenu au sein du Compartiment en question.

Affectation des Bénéfices

17.3. Des bénéfices nets annuels de la Société tels qu'ils ressortent des comptes préparés par la Société conformément à l'article 15.2 ci-dessus, cinq pour cents (5%) est affecté à la réserve légale tel que prévu par la loi. Cette affectation cesse d'être requise lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cents (10%) du capital social de la Société tel qu'exposé à l'article 5.3 ci-dessus.

17.4 Après toute affectation à la réserve légale selon l'article 17.3 ci-dessus, au sein de chaque Compartiment, tous les bénéfices distribuables en vertu de la loi, tels qu'ils ressortent des comptes adoptés par l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 15.6 ci-dessus pour ce Compartiment (qui, en tout état de cause devra inclure le Droit au Coupon PESC), seront affectés au Compte de Profits dans l'ordre suivant:

(i) premièrement, pour n'importe quel exercice social, le droit au Coupon PESC qui n'aura pas été pleinement affecté au Compte de Profits de PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, sera affecté au Compte de Profits PESC; et

(ii) deuxièmement, pour n'importe quel exercice social, le droit au Coupon PESC qui aura été affecté au Compte de Profits PESC et qui aura par la suite été retiré de ce compte de Profits PESC en raison de l'affectation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, sera affecté au Compte de Profits PESC; et

(iii) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant équivalent au droit au Coupon PESC sera, pour l'exercice social concerné, affecté au Compte de Profits PESC; et

(iv) finalement, le solde du bénéfice restant après les affectations en vertu des paragraphes (i) à (iii) inclus sera affecté au Compte Général de Profits conservé au sein du Compartiment en question.

Coupons

17.5. En ce qui concerne les PESC de Classe A, sous réserve de l'article 17.7 et 17.8 ci-dessous, le solde du Compte de Profits PESC de Classe A sera payé à ou aux Associés PESC de Classe A comme un dividende, calculé de la manière suivante:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC de Classe A (tenant compte de la réduction dans le Compte de Profit PESC de Classe A réalisée par tout paiement d'acomptes sur dividende faits à l'Associé PESC de Classe A);

(b) dans le cas d'acomptes sur dividende versés à ou aux Associé(s) PESC de Classe A: le solde du Compte de Profits PESC de Classe A déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la date de la distribution de l'acompte sur dividende est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe A.

17.6. En ce qui concerne les PESC de Classe B, sous réserve de l'article 17.7 et 17.8 ci-dessous, le solde du Compte de Profits PESC de Classe B sera payé à ou aux Associé(s) PESC de Classe B comme un dividende, calculé de la manière suivante:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC de Classe B (tenant compte de la réduction dans le Compte de Profit PESC de Classe B réalisée par tout paiement d'acomptes sur dividende faits à l'Associé PESC de Classe B);

(b) dans le cas d'acomptes sur dividende versés à ou aux Associé(s) PESC de Classe B: le solde du Compte de Profits PESC de Classe B déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la date de la distribution de l'acompte sur dividende est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe B.

17.7. Toute distribution en dehors des Comptes de Profits qui n'est pas prévue par les articles 17.5 et 17.6 ci-dessus peut uniquement être faite aux Associés en vertu d'une résolution de l'associé unique ou suite à une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés où l'intégralité du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu que, en tout état de cause, le(s) Associé(s) PESC de Classe A n'auront droit à aucune distribution, excepté celles issues de Compte de Profit PESC de Classe A et le(s) Associé(s) PESC de Classe B n'auront droit à aucune distribution excepté celles issues de Compte de Profit PESC de Classe B.

17.8 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le Conseil de gérance de la Société;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que, au sein de chaque Compartiment, des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour la distribution (étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés,

le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de verser des acomptes sur dividende doit être prise par une résolution de l'Associé unique or par une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés lorsque l'intégralité du capital social votant de la société est présent ou représenté, dans les deux (2) mois à compter des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

Si la Société a établi un ou plusieurs Compartiment(s), cet article 17.8 devra être appliqué mutatis mutandis au sein de chaque Compartiment, étant entendu que, en tout état de cause, si la Société a l'intention de procéder à une distribution d'acompte sur dividende concernant un Compartiment spécifique, le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, sera tenu d'établir les comptes intermédiaires pour ce Compartiment spécifique uniquement.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation de la Société.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par une résolution de l'Associé unique ou, le cas échéant, par résolution de l'assemblée générale des Associés (tel que prévu par l'article 14.3) qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé (s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Les présents Statuts resteront en vigueur pendant la durée de la liquidation.

18.3. Tous actifs restants après paiement de toutes les dettes de la Société seront répartis comme suit:

a) premièrement, à ou aux Associé(s) PESC, le Montant d'Investissement PESC et le solde du Compte de Profits PESC, d'où le solde du Compte de Profits PESC est déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 18.1. est la fin d'une période de Coupon PESC;

b) deuxièmement, à ou aux Associé(s) Ordinaire(s), la part libérée sur ces Parts Ordinaires; et

c) troisièmement, à ou aux Associé(s) Ordinaire(s), le solde restant après les distributions conformément aux paragraphes (a) à (b).

Dès la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société concernant les Parts Sociales qu'elle détient.

18.4. Après la réalisation de la liquidation, les livres et registres de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée à cet effet dans la résolution de l'associé unique ou par résolution de l'assemblée générale des Associés en vue de dissoudre la Société. Si l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

18.5. Sous réserve des articles 7.4 et 14.3 ci-dessus, cet article 18 s'appliquera mutatis mutandis en cas de liquidation d'un Compartiment spécifique.

VII. Définitions

19. Les termes suivants en majuscule utilisés dans les présents Statuts auront les significations suivantes:

Statuts a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Jour ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de commencement d'un PESC de Classe A signifie le 30 avril 2008.

PESC(S) de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Droit au Coupon PESC de Classe A signifie, en rapport avec toute Période de Coupon PESC de Classe A, un montant calculé comme le produit de (a) le taux du Coupon PESC de Classe A et, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe A durant cette Période de Coupon PESC de Classe A en question.

Date de Fin de Période PESC de Classe A signifie,

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.9.; et

(b) chaque date de rachat des PESC de Classe A par la Société conformément à l'article 5.8. et 5.9.; ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PESC de Classe A finira le Jour Ouvrable précédent).

Période de Coupon PESC de Classe A signifie la période:

(a) commençant à (et incluant) la Date de Commencement de PESC de Classe A ou une Date de Fin de Période PESC de Classe A; et

(b) finissant à (mais n'incluant pas) la Fin de Période PESC de Classe A, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC de Classe A.

Taux du Coupon PESC de Classe A signifie une fraction, exprimée en pourcentage, le numérateur correspondant à tous les revenus (en ce compris intérêts et gains), net d'impôts, dérivés par la Société de l'Investissement PESC de Classe A pour la Période de Coupon PESC de Classe A en question, moins les dépenses de la Société attribuables à l'Investissement PESC de Classe A pendant cette Période de Coupon PESC de Classe A, et le dénominateur correspondant à la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe A durant la Période de Coupon PESC de Classe A en question.

Investissement PESC de Classe A signifie toutes créances et autres actifs acquis par la Société avec les revenus de l'émission de PESC de Classe A (en ce compris les apports de primes d'émissions à ce sujet), comprenant le réinvestissement de revenus et gains issus de ces créances et actifs.

Montant de l'Investissement PESC de Classe A signifie la somme de:

- (a) la valeur nominale de chaque PESC de Classe A multipliée par le nombre de PESC de Classe A en émission; et
- (b) le solde du Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe A.

Compte de Profits PESC de Classe A signifie le Compte de Profit PESC concernant les PESC de Classe A uniquement, comme prévu à l'article 17.1.

Associé(s) PESC de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.5.

PESC(s) de Classe B a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Début de Période PESC de Classe B signifie 25 Septembre 2008.

Droit au Coupon PESC de Classe B signifie, en rapport avec toute Période de Coupon PESC de Classe B, un montant calculé comme le produit de (a) le taux du Coupon PESC de Classe B et, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe B durant cette Période de Coupon PESC de Classe B en question.

Date de Fin de Période PESC de Classe B signifie:

- (a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.9.; et
- (b) chaque date de rachat des PESC de Classe B par la Société conformément à l'article 5.8. et 5.9.; ou si une telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Fin de Période PESC de Classe B finira le Jour Ouvrable précédent).

Période de Coupon PESC de Classe B signifie la période:

- (a) commençant à (et incluant) la Date de Commencement de PESC de Classe B ou une Date de Fin de Période PESC de Classe B; et
- (b) finissant à (mais n'incluant pas) la Fin de Période PESC de Classe B, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC de Classe B en question.

Taux du Coupon PESC de Classe B signifie une fraction, exprimée en pourcentage, le numérateur correspondant à tous les revenus (incluant intérêts et gains), net d'impôts, dérivés par la Société de l'Investissement PESC de Classe B pour la Période de Coupon PESC de Classe B en question, moins les dépenses de la Société attribuable à l'Investissement PESC de Classe B pendant cette Période de Coupon PESC de Classe B, et le dénominateur correspondant à la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe B durant la Période de Coupon PESC de Classe B en question.

Investissement PESC de Classe B signifie toutes créances et tous actifs acquis par la Société avec les revenus de l'émission de PESC de Classe B (en ce compris les apports de primes d'émissions), comprenant le réinvestissement de revenus et gains issus de ces créances et actifs.

Montant de l'Investissement PESC de Classe B signifie la somme de:

- (a) la valeur nominale de chaque PESC de Classe B multipliée par le nombre de PESC de Classe B en émission; et
- (b) le solde du Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe B.

Compte de Profit PESC de Classe B signifie le Compte de Profit PESC concernant les PESC de Classe B uniquement, comme prévu à l'article 17.1.

Associé(s) PESC de Classe B a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe B a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.5.

Loi sur les Sociétés Commerciales a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Compartiment a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.1.

Assemblée Générale des Associés a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.7.

Compte de Profit Général a la signification qui lui est attribuée à l'article 17.1.

Luxembourg GAAP signifie les principes comptables généralement acceptés en vigueur au Luxembourg.

Part(s) Sociale(s) Ordinaire(s) a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Associé(s) Ordinaire(s) a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Capital Spécial de Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.4.

PESC(s) a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Droit au Coupon PESC signifie le Droit au Coupon PESC de Classe A ou au Coupon PESC de Classe B, selon le cas.

Période de Coupon PESC signifie une Période de Coupon PESC de Classe A ou une Période de Coupon PESC de Classe B, selon le cas.

Montant de l'Investissement PESC signifie le Montant de l'Investissement PESC de Classe A ou le Montant de l'Investissement PESC de Classe B, selon le cas.

Compte de Profit PESC signifie un compte de Profit PESC de Classe A ou un compte de Profit PESC de Classe B, selon le cas.

Associé PESC a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Comptes de Profit signifie le Compte de Profit PESC et le Compte de Profit Général.

Loi sur la Titrisation a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Associé a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Pacte d'Associés signifie le contrat en date du 12 septembre 2008, conclu entre la Société, le Conseil et les Associés, en relation, entre autres, avec le règlement et la gestion de la conduite des affaires de la Société.

VIII. Disposition générale

20. Pour tous les points non expressément abordés aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales, de la loi sur la Titrisation et du Pacte d'Associés.»

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 9.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: J. VAN HECKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008. Relation: LAC/2008/44097. Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009029009/242/1308.

(090032251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Locluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.629.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009028472/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Kikerono Konzern SPF A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.306.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 5 février 2009

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme
KIKERONO KONZERN A.G.
T. SIMONIN / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil

Référence de publication: 2009029034/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07744. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Risk International S.à r.l. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.783.

—
Le bilan au 19.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009028473/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Sinepro G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 126, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 126.505.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.
Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009028482/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

J.P. Morgan Capital Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 194.900,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.777.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 09 février 2009

L'Assemblée a noté la démission de Madame Helen VALENTINE en tant que gérante de la société en date du 31 octobre 2008.

L'Assemblée a par conséquent décidé de nommer M. David O'Neill, domicilié professionnellement 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant de la société à compter du 09 février 2009 et ce jusqu'à ta prochaine Assemblée Générale qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2008.

Au 09 février 2009, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- M. Alain Picherit, Gérant;
- M. David O'Neill, Gérant;
- Mme Dale Quarry, Gérante;
- M. Thierry Maes, Gérant;

Certifié conforme
Alain PICHERIT
Gérant

Référence de publication: 2009029129/2205/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Blunit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.433.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2009028483/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07655. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Windward Bay Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.880.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le vingt janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8685,

2.- "FFF LIMITED", société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, prénommée,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "WINDWARD BAY FINANCE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mille neuf.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin de chaque année à neuf heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "TRIPLE F LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- "FFF LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

27966

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

"REVILUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lemoye, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2009. LAC/2009/2588. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009029446/227/145.

(090032499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

ID Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.970.

Le Bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009028740/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06265. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.910.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 3 décembre 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Richard BALFE a été nommé président du conseil d'administrateur de la SICAV; et
- Madame Astrid LULLING a été nommée vice-président du conseil d'administration de la SICAV.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2009028744/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

H2 Immosel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 142, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 144.864.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Alain HUSSONG, comptable, né à Forbach (France), le 22 septembre 1963, demeurant à F-57515 Alsting, 32, Impasse des Geais;

2.- Monsieur Emmanuel HAPIAN, comptable, né à Issy-Les-Moulineaux (France), le 02 septembre 1962, demeurant à F-92130 Issy-Les-Moulineaux, 4, Boulevard Voltaire, ici représenté par Monsieur Alain HUSSONG, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

H2 IMMOSEL S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière (achat, vente, location, toutes transactions immobilières, gérance d'immeubles (syndic), administration de biens).

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Alain HUSSONG, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Emmanuel HAPIAN, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000, -).

Décisions

Et aussitôt les associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Pierre TEL, employé privé, né à Paris (France), le 04 novembre 1943, demeurant à L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.

II.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Alain HUSSONG, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-233 0 Luxembourg, 142, Boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Hussong, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 janvier 2009. Relation: EAC/2009/1075 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009029095/219/79.

(090031829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Landericus Property Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.165.

Le bilan au 31 mars 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Landericus Property Alpha S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009028748/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07063. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Landericus Holding Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.164.

Le bilan au 31 mars 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Landericus Holding Limited S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009028750/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07061. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Eufin Compagnie Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.968.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 juin 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- De proroger le mandat des administrateurs suivants:

* Monsieur Antonio Mattiello, directeur, résidant professionnellement au 8, boulevard des Philosophes, CH-1205 Genève; Administrateur et Président;

* Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; Administrateur;

* Monsieur Vincent THILL, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; Administrateur;

Lesdits mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

- De renouveler le mandat de la FIDUCIAIRE MEVEA SARL, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUFIN COMPAGNIE FINANCIERE S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009029148/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

J.P. Morgan Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.418.200,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 81.068.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 09 février 2009

Conseil de Gérance

L'Associé unique a noté la démission de Madame Helen Valentine en date du 31 octobre 2009.

L'associé a par conséquent décidé de nommer M. David O'Neill, domicilié professionnellement 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant de la société à compter du 09 février 2009 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2008.

Au 09 février 2009, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- M. Alain Picherit, Gérant;
- Mme Dale Quarry, Gérante;
- M. David O'Neill, Gérant.

Certifié conforme

Pour le Conseil de gérance

Alain PICHERIT

Gérant

Référence de publication: 2009029131/2205/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Snaps 34 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 64.365.

—
Le bilan au 30 Juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2009.

Pour SNAPS 34 S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009028751/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05990. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Sancar Property and Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.152.

—
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009028752/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06275. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Magic Multimedia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7615 Larochette, 35, rue d'Ernzen.

R.C.S. Luxembourg B 52.135.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028755/9967/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08177. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Opal One Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.040.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009028764/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07787. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

II PM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 143.539.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 12 février 2009

Il résulte de la résolution circulaire du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 12 février 2009 que:

Conformément à l'article 11 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de nommer, avec effet rétroactif au 5 décembre 2008, la société anonyme de droit luxembourgeois ERNST & YOUNG S.A., établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 47.771 à la fonction de réviseur d'entreprise dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an deux mille quatorze.

- Conformément à l'article 9 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Ronny GIJSELINCK, né le 13 octobre 1959 à Bruges (Belgique), demeurant à L-5821 Hesperange, 2, rue de l'Ermitage, aux fonctions d'administrateur délégué de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an deux mille quatorze.

Monsieur GIJSELINCK exercera ses fonctions d'administrateur délégué avec Monsieur Jurgen WILLEMS, administrateur délégué.

- Le Conseil d'Administration a décidé de préciser la durée du mandat d'administrateur délégué de Monsieur Juren WILLEMS en fixant la fin de son mandat d'administrateur délégué à l'issue de l'assemblée générale de l'an deux mille quatorze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 19 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009029139/320/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06915. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Portfolio Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 56.144.

Le bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009028765/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07803. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Santé Jeunesse Beauté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 79.092.

Les comptes annuels abrégés de 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corporate Accounting & Management Services Soc. Civ.

Experts-comptables

Gérant

Richard TURNER

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2009028785/816/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11132. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Aroles 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.596.

Extrait d'une cession de parts sociales en date du 10 avril 2007

Il résulte d'une cession de parts sociales suite à une option levée en date du 10 avril 2007 que Apax WW Nominees Limited, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Royaume-Uni a cédé quatre-vingt-dix (90) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Apax US VII L.P., ayant son siège social au c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

Par suite de la cession susmentionnée, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Noms des associés	Nombre de parts qu'ils possèdent
Apax WW Nominees Limited	910
Apax US VII, L.P.	90
Total	1.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009029125/1035/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Izzo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.453.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.02.09.

IZZO INTERNATIONAL S.A.

Marie-Fiore RIES-BONANI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009028789/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07053. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Novacap Luxembourg (Participation 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.769.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 185 du 20 février 2003.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 2) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009028794/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07729. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Fiduciaire de Mersch, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.436.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 février 2009

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 4 février 2009 les résolutions suivantes:

Première résolution

Nomination comme administrateur Monsieur Marc Baumann, employé privé, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29 rue de la Gare, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2012, en remplacement de la société à responsabilité limitée Trust Investment Partner SARL.

Deuxième résolution

Nomination comme administrateur-délégué Monsieur Marc Baumann, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2012, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009028805/8479/23.

Enregistré à Diekirch, le 24 février 2009, réf. DSO-DB00258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090031937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

RTR Sphere S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.676.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 janvier 2009, acte n°28 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009028797/208/16.

(090031507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Angelab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.956.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 22/2009 en date du 16 janvier 2009 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009028798/208/15.

(090031519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

VLS : Vereinigung der Luxemburger Schweineproduzenten, Association Agricole.

Siège social: L-9360 Brandenburg, 15, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg H 29.

Les statuts ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028801/801236/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2009, réf. DSO-DB00280. - Reçu 630,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090032273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Traveling Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 63.335.

- Le siège social de la société est transféré du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le siège social des Administrateurs personnes morales de la société est modifié comme suit:

* La société DMC SARL, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* La société EFFIGI SARL, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* La société LOUV SARL, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

TRAVELING HOLDING S.A.

EFFIGI Sarl / LOUV Sarl

Administrateur / Administrateur

J.-R. BARTOLINI / M. LIMPENS

représentant permanent / représentant permanent

Référence de publication: 2009029027/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

**Net Financial S.A., Société Anonyme,
(anc. Fininter S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.837.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Emile SHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009028799/227/13.

(090031722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Trademark Services International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 71.442.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2009:

- Est acceptée la démission de l'administrateur délégué Nationwide Management SA. avec effet immédiat.

- Sont acceptées les démissions des Administrateurs Nationwide Management S.A, Alpmann Management S.A. et Tyndall Management S.A. avec effet immédiat.

- Est confirmée avec effet immédiat la nomination comme Administrateurs de M. Marc Koeune, né à Luxembourg le 04/10/1969, M. Michaël Zianveni, né à Villepinte, France, le 04/03/1974, M. Sébastien Gravière, né à Nancy, France, le 09/04/1973 et M. Jean-Yves Nicolas, né à Vielsalm, Belgique, le 16/01/1975 tous trois demeurant professionnellement au 18, Rue de l'eau, L-1449 Luxembourg. Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010.

- Est acceptée avec effet immédiat la démission du Commissaire aux Comptes Fiduciary & Accounting Services S.A., Tortola, Îles Vierges Britanniques.

- Est confirmée la nomination en tant que Commissaire aux Comptes de CERDERLUX-SERVICES SARL ayant son siège social 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010

- Dénonciation, avec effet immédiat, du siège social de la société sis à 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg.
- Confirmation du nouveau siège social avec effet immédiat au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Trademark Services International S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029041/760/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08259. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090031892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Warner Music Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.619.

Le contrat de domiciliation conclu entre WARNER MUSIC Luxembourg Sàrl, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99619, avec siège social 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg et Maître François BROUXEL a été résilié avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

François BROUXEL.

Référence de publication: 2009028803/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05619. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090031617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Otto Colmesch G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 125.819.

Aufgrund einer von der Gesellschaft angenommenen Anteilabtretung vom 7. Januar 2009 sind die Gesellschaftsanteile folgendermaßen verteilt:

Herr Otto COLMESCH, wohnhaft in D-54675 Körperich

Hüttinger Strasse 3: 75 Anteile

Herr Wolfgang COLMESCH, wohnhaft in D-54675 Körperich,

Bohnenweg 10: 25 Anteile

Summe der Anteile: 100 Anteile

Die Adresse von dem Gesellschafter und Geschäftsführer Herrn Wolfgang COLMESCH lautet:

Bohnenweg, 10, D-54675 Körperich.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009028804/6261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03332. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090031754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Adator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 15, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 144.871.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le six février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pasquale TURCASSO, directeur de sociétés, né le 1^{er} janvier 1973 à Verzino (Italie), demeurant à F-57710 Tressange, 3, rue Paul Verlaine et

2.- Monsieur Mehdi ADARRAZ, commercial, né le 22 novembre 1978 à Rabat (Maroc), demeurant à F-57500 Saint-Avold, 72, rue de Montreal

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée familiale sous la dénomination de "ADATOR S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la Commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une friterie-snack avec vente de boissons alcooliques et non alcooliques. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125.-EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérant est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire.

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Pasquale TURCASSO, cinquante parts	50
2.- Monsieur Mehdi ADARRAZ, cinquante parts	<u>50</u>
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 950.- EUR.

Assemblée générale.

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pasquale TURCASSO, prénommé, et
- Monsieur Mehdi ADARRAZ, prénommé

La société est valablement représentée et engagée en toutes circonstances par la signature des deux gérants

2) Le siège social est établi à L-1260 Luxembourg, 15, rue de Bonnevoie.

3) La société pourra également agir sous l'enseigne commerciale de "Bar à Pizza Little Italy"

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P.TORCASSO, M.ADARRAZ, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2009. Relation: LAC/2009/5507. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009029086/206/77.

(090032240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Melrose Resources, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 39.351.

Rectificatif de l'avis déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 02/02/2009 sous le numéro L0900017936.03

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société avec siège social 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg et Maître Pierre METZLER a été résilié avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028806/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Immo Tavares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7653 Heffingen, 32, Um Beil.

R.C.S. Luxembourg B 111.600.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028807/1457/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 février 2009, réf. DSO-DB00264. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090032307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

SVF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 14 octobre 2008

En date du 14 octobre 2008, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs sortants suivants:

- Madame Anke M.R.J. Blyweert, commerçante, demeurant à L-1858 Luxembourg, 216, rue de Kirchberg, Administrateur A

- Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Administrateur B

Le mandat de l'administrateur Monsieur Charles Meyer n'a pas été renouvelé.

A cette même date, l'assemblée générale a nommé comme nouvel administrateur Catégorie B Monsieur Alan Dundon, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée générale a en outre décidé de renouveler le mandat du commissaire sortant, la société Interaudit Sàrl, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009029180/6341/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

CoorsTek Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.223.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53157 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009028808/211/12.

(090031491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Bloumenatelier S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 33, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.379.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20.2.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028809/800056/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2009, réf. DSO-DB00279. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090032200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

CHDA Liegenschaftsverwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.323.

La société a été constituée selon acte reçu par Me Roger Arrenschorf, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg) numéro 661 du 20 avril 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

CHDA Liegenschaftsverwaltung S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009028935/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04633. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Schets J., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 92.069.

Le Bilan au 31/12/07 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009028810/800965/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2009, réf. DSO-DB00271. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090032020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

JAS Worldwide, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 139.671.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54362 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009028811/211/12.

(090031448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Spectral Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 100/11, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 105.885.

Le Bilan au 31/12/07 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009028812/800966/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2009, réf. DSO-DB00270. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090032017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 130.596.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 2 décembre 2008

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 2 décembre 2008 que:

- le réviseur d'entreprises Deloitte SA., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf a été remplacé par KPMG Audit ayant son siège social à L-2620 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103590 avec effet au 2 décembre 2008 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour GPB Asset Management S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2009029118/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

JCL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 105.971.

Le Bilan au 31/12/07 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009028813/800967/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2009, réf. DSO-DB00269. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090032014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

AVCI Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 27, rue Joseph Junck.
R.C.S. Luxembourg B 127.453.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028814/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06179. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

AVCI Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 27, rue Joseph Junck.
R.C.S. Luxembourg B 127.453.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028815/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06180. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Kelso AQ Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.573,75.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.800.

1. Suite aux cessions de parts intervenues en date du 19 décembre 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Kelso AQ Luxco I Sàrl, les 12.500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Kelso AQ Luxco I Sàrl, établie à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, détient 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,4059.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2009029174/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02132. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

GP-6 Resi LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.279.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54424 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009028816/211/12.

(090031502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Yasha Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 27, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 98.249.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028817/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Confort-Line Shoes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 56, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 81.474.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028818/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Société Luxembourgeoise des Transports Helmingier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, route de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 8.314.

Par décision en date du 25 novembre 2008, les associés de la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES TRANSPORTS HELMINGIER ont nommé Monsieur Alain MAUBRUN, né le 17 mars 1955 à Maisons-Laffitte (France), domicilié professionnellement à L-3327 Crauthem, route de Hellange, co-gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec le pouvoir de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 24.12.2008

Pour avis sincère et conforme

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES TRANSPORTS HELMINGIER S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029175/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Limra International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 101.300.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51330 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009028819/211/12.

(090031241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

L'Enfant Roi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8048 Strassen, 1, rue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 98.721.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028820/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Global Finance Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 87.142.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51477 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009028821/211/12.

(090031260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

United Foundries Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 131.729.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 16 février 2009

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de Gérant de classe A de la société:

1. Madame Pascale Troquet, né le 16 août 1968 à Hermalle S/Argenteau (BE), résidant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. Monsieur Wladyslaw Jasiczek né le 22 juin 1954 à Czerma (PL), résidant professionnellement au 17/4 Ul. Graniczna, PL-35-326 Rzeszow, Pologne.

Luxembourg, le 18 février 2009.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029207/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Résidence du Clopp S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 106.400.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028822/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Archigraphie, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 13, route de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 74.709.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sàrl
32A, rue Meckenheck
L-3321 BERCHEM
Signature

Référence de publication: 2009028823/8482/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08083. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

EOI European & Overseas Investment S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 80.581.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54298 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009028824/211/12.

(090031333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Lavage Savoldelli - Réiserbann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 102.900.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sàrl
32A, rue Meckenheck
L-3321 BERCHEM
Signature

Référence de publication: 2009028828/8482/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02145. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.
